



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 10 mai 2023 — N° 43

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Schmaltz (Vimont) fait une déclaration afin de souligner le Mois de l'arbre et des forêts.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de féliciter les finalistes des Prix du livre politique de l'Assemblée nationale.

M. Grandmont (Taschereau) fait une déclaration afin de souligner l'importance de la traverse Québec-Lévis.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Raymond Matheson pour ses 50 ans de service au sein de l'entreprise Aikawa Fiber Technologies inc.

Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner le Mois du patrimoine asiatique.

10 mai 2023

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Claude Raymond, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de M. Bastien Lapierre, commissaire industriel du Conseil économique de Beauce.

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 110^e anniversaire des Chevaliers de Colomb du conseil de Hull n° 1693.

Mme Tardif (Lavolette-Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. André-Jean Bordeleau pour son engagement bénévole et communautaire.

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de souligner le Mois de sensibilisation à la sclérodémie.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner la carrière de M. Frédéric Bissonnette à la Tribune de la presse.

Mme Bourassa (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de rendre hommage à MM. Régis et Christopher Lavoie, décédés dans l'exercice de leurs fonctions.

10 mai 2023

À 9 h 56, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 06.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Derraji (Nelligan) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 493 Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec pour tenir compte des résidents temporaires aux fins de la planification de l'immigration

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 87 en annexe)

Pour : **112** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 493.

10 mai 2023

Dépôts de pétitions

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 662 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place de mesures pour éviter un retour à l'institutionnalisation des personnes handicapées.

(Dépôt n° 571-20230510)

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 191 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la nomination d'un ou d'une ministre responsable de la lutte contre l'homophobie et la transphobie.

(Dépôt n° 572-20230510)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bouazzi (Maurice-Richard), conjointement avec M. Provençal (Beauce-Nord), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) et M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que l'ensemble des 994 travailleuses et travailleurs seront mis à pied à l'usine d'Olymel de Vallée-Jonction d'ici la fin de l'année 2023;

10 mai 2023

QU'elle constate que les 123 travailleuses et travailleurs étrangers temporaires de cette usine sont, pour beaucoup d'entre eux, en Beauce depuis plusieurs années et désirent y demeurer;

QU'elle rappelle que la Beauce fait face à des défis liés à la pénurie de main-d'œuvre;

QU'elle constate que les élu-es régionaux et le syndicat de l'usine ont exprimé leur volonté de voir ces travailleuses et travailleurs rester dans la région;

Par conséquent, que l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral d'octroyer sans délai un permis de travail ouvert ou de prendre les moyens nécessaires pour que les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires de l'usine d'Olymel dans Vallée-Jonction puissent trouver un emploi dans la région.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Derraji, leader de l'opposition officielle, M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant l'évaluation de la capacité d'accueil du Québec et le prochain plan d'immigration du gouvernement; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

10 mai 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roberge, ministre de la Langue française, conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la hausse des niveaux d'immigration prévus par le gouvernement fédéral est incompatible avec la protection de la langue française au Québec;

QU'elle réitère qu'il appartient au Québec seul de faire ses propres choix en ces matières.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 88 en annexe)

Pour : **108** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Caron (La Pinière), conjointement avec Mme Labrie (Sherbrooke) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant le déploiement des projets de maisons des aînés; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 20, Loi instituant le Fonds bleu et modifiant d'autres dispositions;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives;

10 mai 2023

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 19, Loi sur l'encadrement du travail des enfants.

M. Lévesque, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions concernant le maintien du service de soutien pédagogique à l'intégration des élèves ayant un handicap physique au CSSDM.
-

10 mai 2023

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Crédits budgétaires

L'Assemblée entreprend le débat restreint sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024.

M. Lévesque, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint : 60 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 36 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 20 minutes 54 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à la députée indépendante. Dans ce cadre, le temps non utilisé par la députée indépendante ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé et l'Assemblée ayant statué sur les motions formulant un grief et sur la motion du ministre des Finances proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement, présentées dans le cadre du débat sur le discours du budget, les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024 sont mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 12 h 59, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

10 mai 2023

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, propose :

QUE l'Assemblée nationale constate que le gouvernement de la Coalition avenir Québec a brisé ses promesses à de multiples reprises;

QU'elle prenne acte que la volte-face du gouvernement au sujet du tunnel autoroutier Québec-Lévis en est le plus récent exemple.

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 54 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 29 minutes 34 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 18 minutes 41 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à la députée indépendante. Dans ce cadre, le temps non utilisé par la députée indépendante ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Grandmont (Taschereau) propose :

QUE la motion du chef de l'opposition officielle soit amendée de la manière suivante :

Ajout de l'alinéa suivant à la suite du 2^e alinéa :

« QU'enfin, elle dénonce le manque de transparence du gouvernement caquiste qui a refusé de dévoiler aux Québécois et Québécoises l'étude pour un troisième lien incluant divers scénarios, dont un réservé exclusivement au transport collectif avant la campagne électorale d'octobre 2022. »

10 mai 2023

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale constate que le gouvernement de la Coalition avenir Québec a brisé ses promesses à de multiples reprises;

QU'elle prenne acte que la volte-face du gouvernement au sujet du tunnel autoroutier Québec-Lévis en est le plus récent exemple;

QU'enfin, elle dénonce le manque de transparence du gouvernement caquiste qui a refusé de dévoiler aux Québécois et Québécoises l'étude pour un troisième lien incluant divers scénarios, dont un réservé exclusivement au transport collectif avant la campagne électorale d'octobre 2022.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, et sur la motion d'amendement de M. Grandmont (Taschereau), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, accepte la proposition d'amendement de M. Grandmont (Taschereau).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par M. Grandmont (Taschereau) et sur la motion proposée par M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 11 mai 2023, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

10 mai 2023

À 17 h 01, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 11 mai 2023, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

10 mai 2023

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Derraji (Nelligan) :

(Vote n° 87)

POUR - 112

Abou-Khalil (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Nichols (IND)
Arseneau (PQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulet (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Orford)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Verchères)
Blouin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (PLQ)	(Groulx)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	(Dubuc)
Champagne Jourdain (CAQ)	Groncin (CAQ)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Marissal (QS)	(Hull)
Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Chassin (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Massé (QS)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Morin (PLQ)	

10 mai 2023

Sur la motion de M. Roberge, ministre de la Langue française, conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia) :

(Vote n° 88)

POUR - 108

Abou-Khalil (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)
Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
		Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
		Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ) (Verchères)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	St-Louis (CAQ)
Boutin (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)		Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)		Malette (CAQ)	
Charest (CAQ)	Grondin (CAQ)	Marissal (QS)	(Hull)
Charette (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Chassin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	